

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **6 mai 2024**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Normand Mercier
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2024-05-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 8 avril 2024
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Adoption des dépenses du mois d'avril 2024
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Reddition de comptes 2023 concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 5.2 - Guide de l'employé des cols blancs de la municipalité et des cols bleus de la Maison mère
 - 5.3 - Politiques, code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 5.4 - Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 5.5 - Approbation et signature des ententes diverses pour les immeubles sis au 155 à 159 rue commerciale

- 5.6 - Avis de motion du projet de règlement 06-2024 créant une réserve financière pour le site de la Maison mère
- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 6 623 172
 - 6.2 - Offre d'achat d'un terrain appartenant à la Fabrique Sacré-Coeur-de-Jésus en Bellechasse
- 7 - SERVICE PUBLIC
 - 7.1 - Assemblée générale annuelle de l'organisme « Hébergement d'accueil nouveaux arrivants »
 - 7.2 - Fermeture du bureau municipal pour la période estivale 2024
 - 7.3 - Contrôle qualitatif des matériaux de la route de Saint-Malachie, offre de services
 - 7.4 - Démission de M. François Beaudoin comme employé au service des travaux publics
 - 7.5 - Embauche d'un journalier opérateur à temps plein, au service des travaux publics
 - 7.6 - Demande d'appui à Connexion-U
- 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL
 - 8.1 - Dépôt du bilan financier du 5 à 7 des bénévoles 2024
 - 8.2 - Entente de partenariat avec le Club de Golf Bellechasse
 - 8.3 - Programmation des activités estivales 2024
- 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION
 - 9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs
 - 9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert
 - 9.3 - Suivi du développement de la Maison mère
 - 9.4 - Fondation Le Rayon d'Espoir, Marche de la Solidarité
 - 9.5 - Demande de commandite des finissants du CFER de Bellechasse
 - 9.6 - 15e anniversaire du Choeur de Bellechasse
- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-05-02 3.1 - Séance ordinaire du 8 avril 2024

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2024-05-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois d'avril 2024

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 415 840.31 \$ et des salaires de 126 560,04 \$ en date du 6 mai 2024 pour les dépenses d'avril 2024.

5 - ADMINISTRATION

2024-05-04 5.1 - Reddition de comptes 2023 concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 124 619 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe, dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Line Fradette, il est unanimement résolu et adopté :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

2024-05-05 5.2 - Guide de l'employé des cols blancs de la municipalité et des cols bleus de la Maison mère

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut harmoniser les conditions de travail des cols blancs et des cols bleus de la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné en mandat à la firme « Gestion RHcom » pour mettre en place un guide de l'employé;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'une consultation, tous les employés sont en accord avec le contenu de ce guide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la mise en place du guide de l'employé des cols blancs (secteur administratif) et des cols bleus (secteur Maison mère);

QUE ce guide soit applicable dès ce jour.

2024-05-06 5.3 - Politiques, code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut mettre à jour les différentes politiques et le code d'éthique et de déontologie de tous ses employés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné un mandat à la firme « Gestion RHcom » pour mettre à jour ses différentes politiques et le code d'éthique et de déontologie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la mise à jour des différentes politiques et du code d'éthique et de déontologie de tous ses employés;

2024-05-07 5.4 - Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU QU'à l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chapitre S-3.4, les municipalités régionales de comté doivent, en collaboration avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE, pour tout le territoire de la MRC de Bellechasse, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre, et ce, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre doivent être élaborés;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ont fourni les informations nécessaires à l'élaboration du schéma et qu'elles en assument l'exactitude;

ATTENDU QUE le conseiller en sécurité incendie de la MRC a rédigé le projet de schéma;

ATTENDU QUE le projet de schéma a été soumis à la Municipalité pour validation et émission de commentaires;

ATTENDU QUE l'ensemble des corrections demandées ont été effectuées;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 24 avril 2024, et ce, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Municipalité adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de 3^e génération de la MRC de Bellechasse ainsi que son plan de mise en œuvre.

2024-05-08 5.5 - Approbation et signature des ententes diverses pour les immeubles sis au 155 à 159 rue commerciale

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de se porter acquéreur, en copropriété divise, des parties privatives des lots 6 618 585 et 6 618 587, de même que de la quote-part des droits indivis sur les parties communes afférentes aux parties privatives, lesquelles parties communes sont connues et désignées comme étant le lot 6 618 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE par la *Loi sur la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland* (adoptée le 10 juin 2022 et sanctionnée le 15 juin 2022), la Municipalité est autorisée à acquérir ces immeubles en copropriété, aux conditions fixées à la Loi;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la population de la Municipalité que les bâtiments et installations qui se trouvent sur ces lots soient préservés et qu'ils demeurent au bénéfice de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de cette partie du site en copropriété permettra la réalisation de différents projets à des fins municipales dont, notamment, l'aménagement des bureaux municipaux et communautaires et toutes autres fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces immeubles se fait en contrepartie de la signature de conventions d'aide financière pour permettre à la Municipalité d'assumer ses obligations et d'assurer la pérennité du site, aux conditions prévues à ces ententes;

CONSIDÉRANT par ailleurs qu'il y a lieu de modifier des ententes conclues en 2021 par la Municipalité concernant la cession, par la Congrégation, des sites connus comme étant « le Parc des Sœurs » et « le Lac Vert »;

CONSIDÉRANT les différentes ententes soumises au conseil ce jour et qui sont ci-après énumérées, incluant la Déclaration de copropriété devant être signée et publiée par la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours sur les lots concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil approuve ces ententes, lesquelles sont énumérées ci-après, et qui lui ont toutes été soumises ce jour;

QU'en conséquence, M. Sébastien Bourget, maire et M. Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ces ententes et tout autre document aux fins d'y donner effet, soit :

- Acte de donation immobilière entre la Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours et la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland concernant les parties privatives et la quote-part dans les parties communes tel que l'immeuble est identifié au préambule des présentes;
- Convention d'aide financière entre la Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours et la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, et ce, pour les sites « Parc des Sœurs », « Lac Vert » et « Maison mère »;
- Convention d'aide financière entre la Corporation Notre-Dame-des-Champs et la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland ayant pour objet l'octroi, par la Corporation, à la Municipalité, d'une aide financière annuelle, pour les fins et aux conditions prévues à l'entente;
- Bail entre la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland et la Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, et ce, pour une partie de l'immeuble sis au 159, rue Commerciale (« Chapelle »);
- Document « Limitation de mandat » de GB Notaires, concernant l'acte de donation immobilière.

QUE M. Sébastien Bourget, maire et M. Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier soient désignés comme administrateurs, pour représenter la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland au conseil d'administration du Syndicat de propriété « S.D.C. Site historique Saint-Damien » :

QUE M. Sébastien Bourget, maire et M. Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier soient désignés comme représentants de la Municipalité pour le comité de surveillance visé à l'article 12 de la Convention d'aide financière entre La Corporation Notre-Dame-des-Champs et la Municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland.

La présente résolution a été approuvée par le conseil lors de sa séance du 6 mai 2024. Le maire, M. Sébastien Bourget, y a apposé sa signature ce 7 mai 2024, de façon à ce que la présente résolution ait, pleinement effet, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec.

2024-05-09 5.6 - Avis de motion du projet de règlement 06-2024 créant une réserve financière pour le site de la Maison mère

Madame la conseillère Line Fradette donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 06-2024 créant une réserve financière pour le site de la Maison mère. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

2024-05-10 6.1 - Vente d'un terrain sur le boulevard Père-Brousseau, lot 6 623 172

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la vente du lot 6 623 172 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse portant le numéro civique 115 à 117, boulevard Père-Brousseau à M. Julien Després et M. Dominic Matte et/ou leurs désignés pour une compagnie à être formée suivant la « promesse d'achat-vente d'immeuble » signée.

QUE ladite vente soit pour une contrepartie totale de trente mille dollars (30 000 \$) plus les taxes applicables (TPS & TVQ).

QUE le maire, Monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, Monsieur Vincent Drouin, soient autorisés à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

2024-05-11 6.2 - Offre d'achat d'un terrain appartenant à la Fabrique Sacré-Coeur-de-Jésus en Bellechasse

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Sacré-Coeur-de-Jésus en Bellechasse veut vendre son terrain portant le numéro de lot 3 822 723;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Sacré-Coeur-de-Jésus en Bellechasse a offert à la Municipalité ce même lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal refuse la proposition de la Fabrique Sacré-Coeur-de-Jésus en Bellechasse concernant la vente du lot 3 822 723.

7 - SERVICE PUBLIC

7.1 - Assemblée générale annuelle de l'organisme « Hébergement d'accueil nouveaux arrivants »

L'assemblée générale annuelle de l'organisme Hébergement d'accueil nouveaux arrivants (HANA) aura lieu le jeudi 9 mai, à 17 h, au 159, rue Commerciale, à Saint-Damien-de-Buckland.

7.2 - Fermeture du bureau municipal pour la période estivale 2024

Le conseil confirme que le bureau municipal sera fermé les vendredis après-midi du 7 juin au 30 août 2024.

2024-05-12 7.3 - Contrôle qualitatif des matériaux de la route de Saint-Malachie, offre de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité des soumissionnaires pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux d'une partie de la route de Saint-Malachie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres conformes de la part de deux (2) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Groupe Géos » a déposé la plus basse soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la firme « Groupe Géos » pour le contrôle qualitatif des matériaux d'une partie de la route de Saint-Malachie au coût de 36 792.00 \$ taxes incluses.

2024-05-13 7.4 - Démission de M. François Beaudoin comme employé au service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ de M. François Beaudoin comme employé des travaux publics de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de le remplacer afin que le service des travaux publics ne soit pas pénalisé et que les travaux d'entretien ne soient pas ralentis par le manque de ressources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la démission de M. François Beaudoin.

2024-05-14 7.5 - Embauche d'un journalier opérateur à temps plein, au service des travaux publics

CONSIDÉRANT la démission d'un employé municipal au début du mois de mai;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi parut sur notre page « Facebook »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un total de trois (3) candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par le directeur général, M. Vincent Drouin et le directeur des travaux publics, M. Sylvain Labonté, qui recommandent au conseil municipal l'embauche d'un journalier opérateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'engagement de M. Frédéric Fillion comme journalier opérateur à temps plein, au service des travaux publics.

2024-05-15 7.6 - Demande d'appui à Connexion-U

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre Municipalité compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre Municipalité;

ATTENDU QUE près de 1 600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

ATTENDU QUE notre Municipalité souhaite soutenir la résolution no 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre Municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland joigne la signature à celle de près de 1 600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté;

QUE cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Dépôt du bilan financier du 5 à 7 des bénévoles 2024

Notre directeur général dépose le bilan financier du 5 à 7 des bénévoles du 18 avril 2024.

2024-05-16 8.2 - Entente de partenariat avec le Club de Golf Bellechasse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de renouvellement du partenariat financier de la part du Club de Golf Bellechasse;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement:

QUE le conseil accepte une entente de trois (3) ans comme partenaire financier au montant de 3 500 \$ plus taxes par année;

QUE le partenariat financier est valide pour les années 2024-2025-2026;

QUE cette entente soit effective à partir de la signature de celle-ci par les deux parties.

8.3 - Programmation des activités estivales 2024

Notre directeur général dépose la programmation estivale pour 2024.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

Les jeux d'eau devraient être finalisés d'ici le 24 juin prochain comme prévu. En ce qui concerne la mise en place de l'éclairage et du mobilier, le tout sera probablement remis à l'an prochain. Pour conclure, le CPE ouvrira les soumissions pour son nouvel établissement ce jeudi 9 mai.

9.2 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert

À ce jour, le taux de location des chalets est toujours très satisfaisant. Le site internet est maintenant en fonction pour les réservations des chalets en ligne. Le conseil d'administration est en attente de la version finale des plans pour l'aménagement de la Maison Saint-Bernard. La visite d'un ingénieur est prévue pour la phase 2 de la coupe de bois. Pour terminer, la contingence de l'érablière a été repoussée en 2025.

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

L'acte de donation et les conventions seront signés le 9 mai prochain, au bureau Me Gagnon, à Québec. Par la suite, il restera à mettre en place la copropriété pour la gestion

complète du site. La Municipalité sera propriétaire à 59,32% et la Congrégation à 40,68% du site.

2024-05-17 9.4 - Fondation Le Rayon d'Espoir, Marche de la Solidarité

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal commandite deux (2) marcheurs pour la Marche de la Solidarité de la Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse d'une valeur de 100 \$.

2024-05-18 9.5 - Demande de commandite des finissants du CFER de Bellechasse

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 50 \$ au Comité des finissants 2024 du CFER de Bellechasse.

9.6 - 15e anniversaire du Choeur de Bellechasse

Monsieur le maire invite les conseillers et les gens présents, à participer au spectacle du Choeur de Bellechasse qui aura lieu ce 25 mai, à 18h30 sur le parvis de l'église de Saint-Gervais.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Entente avec le Club de Golf Bellechasse.

Guide des employés municipaux.

Conseil d'administration du Havre du Lac Vert.

Appui pour le moratoire concernant le Collège.

2024-05-19 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 21 h 03.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier

Je soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sébastien Bourget
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Vincent Drouin
Greffier-trésorier